Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212200349-20251204-20251202-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202512-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, 4 Décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 16 : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Emmanuelle DAVAI, Gaëlle LE CANT, Sylvie LE CARVENNEC, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Brieuc CALVARY, Pauline UNVOAS, Didier NEVEUX, Alain BROCHEN

Procurations : 2 : Jérémie LE BARON à Mathieu ROUSSEL, Christelle LURON à Didier NEVEUX

Absent : 1 : Sébastien MORVAN

Date de convocation : 20 Novembre 2025

Secrétaire de séance : Magali BODEREAU

Objet : Demande de DETR 2026 pour les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle

Monsieur le Maire rappelle que la commune a obtenu une subvention d'un montant de 199 800€ au titre de la DETR 2025 pour la phase 1 du projet de réhabilitation pour la création du bâtiment salle de motricité et garderie.

Il informe que Madame la Sous-Préfète avait précisé qu'elle accorderait une autre subvention pour la phase 2.

Le dépôt de demande de subvention de la DETR 2026 étant jusqu'au 6 janvier 2026, le Conseil Municipal doit donc délibérer. Le montant de la subvention ne peut dépasser 30% du montant total des travaux.

Il est présenté le plan de financement comme suit :

DEPENSES

NATURE	MONTANT HT
MAITRISE D'OEUVRE	54 810 €
AMO/ETUDES/MISSIONS DE CONTROLE	42 923.75 €
MONTANT DES TRAVAUX	586 779.74 €
TOTAL	**684 513.49 €**

RECETTES

NATURE	MONTANT HT	Taux
DETR 2026 DEMANDEE	205 354 €	30%
FONDS VERTS 2026	136 903 €	20%

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212200349-20251204-20251202-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202512-02

ORECA 2026	30 000 €	4.38%
TOTAL AIDES	**372 257 €**	**54.38%**
EMPRUNTS	150 000 €	
FONDS PROPRES	162 256.49 €	
TOTAL AUTOFINANCEMENT	**312 256.49 €**	**45.62%**
TOTAL FINANCEMENT	**684 513.49 €**	**100%**

Le plan de financement indique une subvention au titre du fonds verts que la commune espère obtenir lors de la demande en 2026. Les frais d'études ont été divisé par deux compte tenu des deux phases ainsi que le montant de l'emprunt.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de demander la subvention DETR 2026 pour l'équilibre financier de l'opération

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'approuver** la demande de subvention au titre de la DETR 2026 d'un montant de 205 354 € pour la phase 2 du projet de réhabilitation de l'école : rénovation énergétique de l'école maternelle

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la demande de subvention au titre de la DETR 2026 d'un montant de 205 354 € pour la phase 2 du projet de réhabilitation de l'école : rénovation énergétique de l'école maternelle

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au dossier.

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Magali BODEREAU

MAIRIE DE CAVAN (Côtes-d'Armor)

Le Maire,

Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État